

PROVINCE DU BRABANT WALLON ARRONDISSEMENT DE NIVELLES VILLE DE WAVRE		Réf. Ville de Wavre: 23/16 pe2 Réf. ARNE-DPA :10013505/XSC.sgu
ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT ET DE L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON DU 04 JUILLET 2002 ARRÊTANT LA LISTE DES PROJETS SOUMIS À ÉTUDE D'INCIDENCES, DES INSTALLATIONS ET ACTIVITÉS CLASSÉES OU DES INSTALLATIONS OU DES ACTIVITÉS PRÉSENTANT UN RISQUE POUR LE SOL		

ENQUÊTE PUBLIQUE

Concerne la demande de permis d'environnement de classe 2, pour un projet de catégorie C, introduite le 08 décembre 2023, par la société **ADC Métal Srl, Avenue Edison 6 à 1300 Wavre** et ayant pour objet l'exploitation d'un atelier de construction métallique pour le travail sur mesure de la tôle fine dans un bien sis à Wavre, Avenue Edison, 6, présentement cadastré Wavre, 1^{ère} division, section C, n° 20P- 20R- 20X.

Le Collège communal informe la population qu'à défaut de décision du fonctionnaire technique relative à la complétude, au terme des délais impartis par les dispositions du décret (art. 22) :

- la demande susmentionnée dont le formulaire fait office de notice d'évaluation des incidences sur l'environnement est considérée comme recevable en date du 02 juillet 2024;
- la procédure est poursuivie.

Ainsi, conformément aux dispositions du Décret du 11 mars 1999, relatif au permis d'environnement (art. 24 & 90) et du Titre III du Livre Ier du Code de l'environnement, une enquête publique d'une durée de 15 jours est ouverte (art. D.29-13.3°).

Date d' AFFICHAGE de l'avis d'enquête	Date d' OUVERTURE de l'enquête	SEANCE DE CLÔTURE de l'enquête (lieu, date et heure)	Les observations écrites peuvent être adressées par voie électronique ou postale
05 juillet 2024	10 juillet 2024	Administration communale Pôle Cadre de Vie-Service urbanisme place des Carmes, 8 à 1300 Wavre 27 août 2024 de 9h00 à 11h45	Au Collège communal place de l'Hôtel de Ville 1 1300 Wavre pe_pic@wavre.be

Le dossier, accompagné d'une notice d'incidences sur l'environnement, peut être consulté du **10 juillet 2024 au 27 août 2024 inclus**. Ce délai est suspendu entre le 16 juillet et le 15 août, conformément à l'article D.29-13 §2 du Code de l'Environnement.

L'ensemble de documents est accessible sur **RENDEZ-VOUS** dans les locaux du Pôle Cadre de vie-Urbanisme, chaque jour ouvrable, du mardi au vendredi, de 9h à 12h00 ainsi que le 11 juillet et le 20 août de 16h à 20h.

Le cas échéant, cette demande est à formuler au minimum 24h à l'avance par mail à l'adresse pe_pic@wavre.be ou par téléphone au 010/ 230.377 de 9h00 à 12h00 (sauf lundi). A défaut les permanences prévues en soirée pourraient être supprimées.

Tout intéressé peut formuler ses **observations écrites ou orales** auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, **jusqu'à la clôture de l'enquête**. A peine de nullité, les réclamations et observations écrites devront comporter, de manière lisible, les coordonnées du signataire. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

du demandeur	du conseiller en environnement	du fonctionnaire technique
ADC Métal Srl Avenue Edison 6 1300 Wavre ☎ 010 23 54 73	M. Pierre Lavendy Place des Carmes 8 1300 Wavre ☎ 010 230 455 environnement@wavre.be	SPW ARnE- DPA Rue de l'Écluse, 22 6000 Charleroi ☎ 071 654 780

Le Collège communal de Wavre est l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis d'environnement en cours.

A Wavre, le 05 juillet 2024

Par le Collège :
La Directrice générale :

Christine GODECHOUL

La Bourgmestre,

Anne MASSON